RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00143
Numéro SIREN : 400 473 864
Nom ou dénomination : SARL ABCS

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 2846

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : ZI LE PAVILLON 87205 SAINT JUNIEN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 0 4 7 3 8 6 4 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2022 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 703	AG	1 058	645
	Fonds commercial (1)	AH	3 049	AI		3 049
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	124 613	AS	108 817	15 796
	Autres immobilisations corporelles	AT	137 424	AU	48 735	88 689
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 920	BI		3 920
	TOTAL (II)	BJ	270 709	BK	158 611	112 099
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	52 000	BM		52 000
	En cours de production de biens	BN	231 479	BO		231 479
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 358 860	BY	266 224	1 092 636
	Autres créances (3)	BZ	68 176	CA		68 176
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	669 710	CG		669 710
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 849	CI		2 849
	TOTAL (III)	CJ	2 383 074	CK	266 224	2 116 850
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 653 783	1A	424 834	2 228 949

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Certifié conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 330 000)	DA	330 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	33 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	181 120
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	216 736
	Subventions d'investissement	DJ	23 589
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	784 445
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	378 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	103 659
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	642 230
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 098
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	20 894
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 444 504
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 228 949

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 150 561
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	3 751 988	FH	FI	3 751 988
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 751 988	FK	FL	3 751 988
	Production stockée *				FM	83 606
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	11 509
	Autres Produits (1) (11)				FQ	99
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 847 202
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	1 117 913
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	35 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 826 928
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	26 115
	Salaires et traitements *				FY	344 044
	Charges sociales (10)				FZ	172 801
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	17 993
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	17 078
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 557 872
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	289 330
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 260
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	6 260
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-6 260
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	283 070

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 905
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 445
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 874
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 628
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 502
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 942
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	72 276
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 860 646
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 643 910
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	216 736

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	27 341
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	11 509
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITE	90	
FRANCHISE LITIGE	3 784	
VNC ELEMENTS ACTIFS	3 628	
TROP PERCU CLIENT		3 540
QUOTE PART SUBVENTION		9 905

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Société : SARL ABCS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2023

N°	Nom, Prénom	Nombre de Parts	SIGNATURE
1	SARL S.F.P	3 000	Monsieur BLEZIO  Monsieur MIET 
	TOTAL :	3 000	

La présente feuille de présence faisant apparaître que l'associé unique, représentée par ses 2 co-gérants détenant 3 000 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

à St JUNIEN
le 09 JUIN 2023

SARL A.B.C.S
ZI LE PAVILLON
87200 ST JUNIEN

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires et à vos statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes règles que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 216 736,32 Euros après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts comme indiqué dans le texte des résolutions.

1 - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE

L'activité de notre société pour l'exercice écoulé peut être résumée ainsi :

- Evolution du chiffre d'affaires :

Exercice 2020 :	3 166 812 €
Exercice 2021 :	3 528 248 €
Exercice 2022 :	3 751 988 €

- Evolution des bénéfices nets après impôts :

Exercice 2019 : 107 531 €
Exercice 2020 : 57 716 €
Exercice 2021 : 69 403 €
Exercice 2022 : 216 736 €

Le résultat de l'exercice 2022 est déterminé après constatation en charges de la dotation aux amortissements pour 17 993 Euros.

- Evolution des effectifs au 31 décembre :

Exercice 2020 : 15
Exercice 2021 : 14
Exercice 2022 : 14

- Perspectives d'avenir :

Le chiffre d'affaires a augmenté sur l'exercice, passant de 3 528 248 € à 3 751 988 €

La marge a également progressé de 17%.

Le résultat d'exploitation et la marge commerciale sont en progression par rapport à 2021 et les charges bien maîtrisées.

Il est à noter que la masse salariale est stable.

Afin de contrôler la marge commerciale par chantier, il est appliqué des contrôles de coûts (approvisionnements + facturation) qui permettent un suivi et un meilleur suivi de nos achats et consommations de matières.

Il est espéré un maintien du chiffre d'affaires et de la marge commerciale pour l'exercice 2023 ce qui devrait permettre d'obtenir un résultat bénéficiaire.

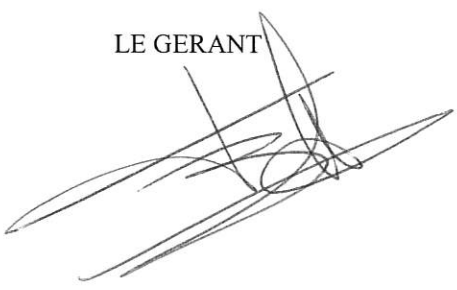
2 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DU COMMERCE

La société SFP a facturé des prestations à la SARL ABCS pour un montant de 307 497 € sur la période 1er Janvier - 31 Décembre 2022.

La société BML a facturé des loyers à la SARL ABCS pour un montant de 31 008 € sur l'exercice 2022.

Nous souhaitons que ces renseignements emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour cet exercice.

LE GERANT



SARL ABCS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 330 000 EUROS

BP 60

87062 SAINT JUNIEN CEDEX

RCS LIMOGES B 400 473 864

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 09 Juin à 9h,

L'associé unique de la SARL ABCS, société à responsabilité limitée au capital de 330 000 € dont le siège social se situe à SAINT JUNIEN, s'est rendu au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les représentants de la SARL S.F.P.

Monsieur Franck BLEZIO préside la séance en qualité de gérant associé de la SARL SFP.

Le Président constate que l'ensemble des parts composant le capital social sont présentes et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance,
- l'inventaire, les comptes annuels et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents ont été adressés à l'associé unique et ses actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la présente assemblée générale.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022,
2°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
3°) Quitus à la gérance,
4°) Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un bénéfice de 216 736,32 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 216 736,32 € :

. Au compte report à nouveau pour 216 736,32 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après affectation du résultat 2022, le montant du report à nouveau s'élève à 397 856 €.

L'assemblée décide d'effectuer une distribution de dividendes au profit de la société SFP pour un montant de 220 000 €cette année.

L'assemblée constate qu'après cette distribution, le poste « Report à nouveau » s'élève à 177 856 €.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, l'assemblée avait procédé à une distribution de dividendes de 77 532 € en 2020.

Conformément à l'article 158-3 et 200 septies du CGI, la loi de finances a supprimé l'avoir fiscal rattaché aux distributions de dividendes à compter du 1er janvier 2005.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance valide la convention entre la société et la société SFP ainsi que la convention avec la SCI BML visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés de la SARL S.F.P présents.

Pour la SARL SFP :

Monsieur MIET

Monsieur BLEZIO